



Les 28 et 30 avril, les élus de la CCE se sont réunis pour le vote du budget ainsi que des représentants des différentes délégations.

© Photo AD

Vos contacts

JOURNALISTE

Amandine DARGENTON
05 57 42 66 53
06 74 26 52 94
a.dargenton@hautegironde.fr

CORRESPONDANTES

Cathy MUNIER
06 60 41 38 00
muniercathy@hotmail.com

Agnès LOTIGIE-LAURENT
06 50 80 62 72
agnes.lotigie@gmail.com

En bref

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE

Budget 2026, sérénité comptable et « bombes financières »

Le conseil communautaire réuni à Braud-et-Saint-Louis a validé ses comptes et les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères malgré trois abstentions

Près de 58 millions d'euros. Le montant global du budget 2026, validé le 28 avril à Braud-et-Saint-Louis, fixe les orientations de la Communauté de communes de l'Estuaire (CCE), avec près de 42 millions d'euros consacrés au fonctionnement et plus de 16 millions à l'investissement. Lydia

Héraud, présidente de l'intercommunalité, décrit un budget « clair » et prudent. « Le contexte actuel nous impose de composer avec des incertitudes nationales que nous ne maîtrisons pas. »

Les élus ont notamment évoqué le coût de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI), compétence transférée aux intercommunalités. La taxe dédiée reste fixée à 17 euros par habitant, un montant jugé insuffisant face aux travaux nécessaires sur les 28 kilomètres de digues du territoire. Plusieurs élus ont dénoncé un transfert de compétence de

l'État sans compensation financière adaptée, évoquant une véritable « bombe à retardement » pour les finances locales.

Smicval et budgets annexes

Autre sujet abordé durant la séance : la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Le territoire dépend du Smicval, qui compte 19 zones de collecte, dont trois concernent la CCE. La zone 9 conserve un ramassage tous les quinze jours des poubelles noires et jaunes. La zone 14, qui regroupe notamment Reignac, Eyrans et Cartelègue, maintient une collecte des bacs jaunes

toutes les trois semaines. La zone 19 fonctionne, elle, avec des points d'apport volontaire.

« Nous avons trois zones, cela constitue une base de réflexion », a déclaré Jean-Jacques Laisné, vice-président aux finances. Pour le maire de Reignac Pierre Renou, « les deux mots-clés sont dialogue et maîtrise ». Les élus ont finalement voté à l'unanimité les taux de TEOM, fixés à 25,46% pour la zone 9, 24,85% pour la zone 14 et 22,54% pour la zone 19.

Les autres budgets annexes de la collectivité, notamment ceux du centre de formation multimédia de Reignac, de la cuisine centrale, de l'office de tourisme ou encore de la pépinière d'entreprises, ont également été adoptés. Trois élus RN se sont abstenus et ont officialisé la création d'un groupe d'opposition au sein du conseil communautaire.

CDC DE L'ESTUAIRE

Santé et numérique

La Communauté de communes de l'Estuaire relance son défi « 10 jours avec moins d'écrans » du mardi 19 au jeudi 28 mai 2026. Pendant dix jours, familles, enfants et adolescents sont invités à réduire le temps passé devant les écrans et à participer à plusieurs animations sur le territoire : ateliers créatifs, motricité, jeux, fête de la nature ou encore soirée autour des paysages de l'estuaire. Un temps d'échange ouvert à tous est aussi proposé jeudi 21 mai à 18h au collège de Saint-Ciers-sur-Gironde. Le docteur Sureau animera la rencontre « Lumière bleue, nuits blanches », consacrée à l'impact des écrans sur le sommeil des enfants et des adolescents. Entrée gratuite, sans inscription.

CARTELÈGUE

Atelier des musiques

Les premier et troisième mercredis du mois à 16h, le 4Lcafé organise l'« Atelier des musiques », un espace ouvert à tous les musiciens. Les participants sont invités à venir avec leurs propres instruments. Les séances se déroulent au 18 rue des 4 lieues à Cartelègue. La participation est libre, mais l'adhésion annuelle à l'association est obligatoire pour les personnes de plus de 18 ans (tarif : 5 euros). Renseignements : cafecartelègue@gmail.com

Amandine Dargenton avec Loan Pigeat

Désignations des délégués

Smicval :

-Titulaires : Jean-Jacques Laisné (Pleine-Selve), Didier Pargade (Cartelègue), Allain Gandre (Reignac), Michel Delsol (Mazion) et Pascal Riveau (Saint-Androny).
-Suppléants : Arnaud Ovide (Saint-Aubin-de-Blaye), Pierre Renou (Reignac), Jean-Christophe Husson (Braud-et-Saint-Louis), Stéphane Bernard (Saint-Ciers-sur-Gironde) et Bernard Berthon (Saint-Seurin-de-Cursac).

Aucune abstention ni d'opposition Jean-Jacques Laisné s'est déclaré candidat pour la vice présidence du Smicval.

Syndicat des Eaux :

Le conseil a validé les délégués

proposés par les communes (deux par commune) : Fabien Verrat et Jean-François Eyermann (Anglade), Jérôme Magniez et Simon Thevenin (Braud), Didier Pargade et Cyrille Haure (Cartelègue), Michel Verrat et Tzvetana Tantcheva (Étauliers), Philippe Rousset et Bernard Bailan (Eyrans), Michel Delsol et Didier Houllrecque (Mazion), Mireille Menager et Hervé Lardière (Plaine-Selve), Cyril Cramont et Pierre Renou (Reignac), Cyrille Formantin et Mickaël Veysière (Saint-Androny), Joël Paris-Huon et Félicien Arrouge (Saint-Aubin), Denis Gomez et Michel Chevallier (Saint-Ciers), Patrick Rouhaud et Myriam Renaud (Saint-Palais), Alexis Riaboff et Géraldine Chagny (Saint-Seurin-de-Cursac), Brigitte Amiar et Philippe Labrieux

(Val-de-Livenne).

Pierre Renou s'est officiellement porté candidat à la présidence du syndicat des eaux.

SCOT (Urbanisme) :

Titulaires (17) : Lydia Héraud, Fabien Verrat, Jean-Christophe Husson, Didier Pargade, Louis Cavaleiro Bernard Bailan, Michel Delsol, Jean-Jacques Laisné, Pierre Renou, Pascal Riveau, Arnaud Ovide, Jacques Comte, Nicole Eymas, Bernard Berthon, Philippe Labrieux, Allain Gandre, Jacky Terrance
Suppléants (9) : Jean-Luc Seube, Isabelle Barboteau, Denis Gomez, Bernard Broquaire, Marie-Ange Payen, Philippe Rousset, Stéphane Boinard, Xavier Hostin, Denis Audureau.

SAINT-AUBIN-DE-BLAYE SALLE DES FÊTES

LOTO BINGO

ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION DES JOUEUX LURONS

Dimanche 10 MAI 2026 14 heures

OUV. DES PORTES À 12 H 30

150 € LE CARTON
8 € LES 6 • 15 € LES 12
20 € LES 20 CARTONS

NOUVEAUX WAREHOUSES PAS LES CARTONS PERSONNELS NI LES PAIEMENTS PAR QR CODE

* 1 BA 350 € • 1 BA 300 € • BA 50 € •
* JAMBONS • LOT SURPRISE •
* BINGO • PANIERS GARNIS •
PÂTISSERIES • SANDWICHS • BOISSONS